

œuvres de la pénitence chrétienne, vérités et devoirs si facilement oubliés ou contredits par les doctrines mondaines qui ont aujourd'hui un si faux et si malheureux crédit, trouveront dans la vie de la sœur Coulombe un éloquent témoignage de plus, en même temps qu'un excellent modèle. Comme il a été dit déjà, la Vie de la sœur Coulombe est à vendre chez la plupart de nos libraires canadiens, et, pour les lecteurs du bas du fleuve, on a déjà dû voir que ce livre si utile, surtout au peuple des campagnes, est en vente au bureau de la *Gazette des Campagnes*.

Au reste, ce livre d'une utilité si populaire, vient on ne peut mieux devant le public au moment où le zèle et la piété de Monseigneur l'Administrateur du diocèse fait répandre parmi le peuple deux excellentes publications, l'une spécialement propre à l'instruction de la jeunesse, l'autre à toutes les classes de la société pour les prémunir contre les erreurs et les objections contraires à la foi catholique. Avec la *Vie de la sœur Coulombe*, chacun pourra voir en action les vertus enseignées dans *l'Instruction de la jeunesse*, et dans les petits ouvrages de Mgr. de Ségur contre les erreurs et les vaines objections du jour, il verra en même temps comment une vie constamment chrétienne dans son esprit et ses œuvres, telle que la vie de la Sœur Coulombe, est à l'abri des ravages de l'erreur et des vaines objections. Ces trois ouvrages, peu coûteux assurément, peuvent donc entrer avec le plus grand profit chrétien, dans toutes les familles. Mieux cent fois que les publications romanesques, les feuilletons et les écrits échevelés de l'esprit de chicane civile et politique, ces ouvrages pieux, relatifs aux intérêts immortels de l'âme et au bon ordre terrestre de la société, de la famille et de l'individu, devraient être recherchés avant tout et mis en pratique avec foi, courage et constance. Ainsi s'éclairerait véritablement l'esprit de nos populations, encore si chrétiennes par le fond, mais que les formes actuelles, les fautilités et les bruits confus du jour tendent à fausser et perdre peut-être sans ressource. C'est du moins ce que les hommes vraiment sérieux pensent avec droit.

Passant maintenant à nos intérêts matériels légitimes, ou plutôt, d'abord à nos intérêts mixtes, c'est-à-dire moraux et matériels, nous dirons que notre législature canadienne n'a pu encore nous donner une loi de tempérance propre au maintien de la saine morale et de l'ordre public. La nouvelle loi, attendue avec tant d'espoir, vêtue de la sagesse de ses dispositions primitives, déjà connues dès la session dernière est encore sur le métier parlementaire, où elle subit un tissu d'amendements et de contre-amendements qui, dans la chambre basse, l'ont rendue méconnaissable, et qui dans l'autre Chambre, doivent, dit-on, la rapprocher quelque peu de son primitif état. Ce qui brille tristement dans les transformations qu'a subies cette loi, c'est cette attention du législateur à étendre à cette mesure plus morale que civile, le principe si souvent cabaleur, passionné, aveugle et intéressé du système électif. Ici, de crainte, on dirait, que les bonnes mœurs l'emportent sur l'esprit de luxe, ou sur des abus notoires,

on en appelle au vote et à l'intrigue ordinaire de toutes les élections pour se munir, sans doute, contre le danger que courrait le pays si les règles et la pratique de la sobriété chrétienne de la tempérance s'y introduisaient légalement en dehors quelque peu des voies usées et discréditées de notre *constitutionalisme*.

Une autre loi, tenant au germe mixte des intérêts sociaux, celle du *divorce*, est parvenue, on devait s'y attendre, à pleine maturité législative. Moins une chose triste à remarquer, tous nos législateurs catholiques, malgré leurs couleurs diverses en politique, ce qui prouve bien souvent que ces couleurs, entre bien d'autres raisons, sont plus des conventions de partis que fondamentales et vraiment sérieuses; moins un, tous nos législateurs catholiques ont fait leur devoir en cette occasion. C'est un hommage qu'on doit leur rendre avec autant de satisfaction que d'espoir qu'il en sera toujours ainsi chaque fois qu'un intérêt aussi grave sera mis en cause. L'esprit sectaire privé des vraies lumières, ou l'indifférence de quelques rares catholiques, brouillés depuis longtemps peut-être avec les enseignements de leur catéchisme, peuvent malheureusement *philosopher* sur le lien sacré et indissoluble du mariage chrétien, mais la vraie foi dans les cœurs et la vraie science dans les esprits sauront toujours distinguer, dans ces occasions, les vrais catholiques des hommes égarés, n'importe à quel titre.

Dans les affaires purement matérielles, notre Parlement expédie, à pas de course, dit-on, un grand nombre de lois d'un ordre privé, et quelques-unes d'un intérêt public. L'agriculture, la colonisation, les mines, l'économie des deniers publics, et autres objets d'une importance marquée, entrent dans cette classe d'intérêt public et privé.

En dehors du Parlement, si nous jetons les yeux sur les objets courants dignes d'intérêt, nous voyons que l'infatigable M. Lemoine continue d'enrichir la science et la littérature canadienne de nouveaux travaux utiles autant qu'agréables. M. le curé de Portneuf a pris à partie, lui, l'enseignement scientifique et populaire de la botanique. Il ne veut rien laisser ignorer aux gens instruits comme au peuple de ce genre de connaissances, si propre à la vérité à délecter l'esprit, à intéresser le cœur, à rendre d'importants services dans les besoins de la vie matérielle. Le *Verger Canadien* surtout est le but actuel de ses études. Il en est déjà à la seconde édition perfectionnée du petit ouvrage qu'il a publié sur le sujet. Ce livre est populaire à bon droit. Si le cultivateur canadien reprend les bonnes traditions de ses pères en plusieurs choses que tous les gens sages regrettent, il reviendra à la bonne et utile coutume d'avoir dans son jardin quelques pommiers bien soignés, lui rapportant tous les ans des fruits pour la famille et quelquefois assez abondants pour en faire un objet de commerce. Toujours est-il que le goût pour l'agréable culture des arbres fruitiers reprend çà et là, grâce aux enseignements donnés par la presse canadienne. M. Provancher ne sera pas compté, certes, comme le dernier qui ait contribué à ce retour